

CONGO République diplomatique

La république démocratique du Congo (RDC) (en kikongo ya leta : Republika ya Kôngo ya Dimokalasi, en swahili : Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo, en lingala : Republiki ya Kongó Demokratiki, en tshiluba : Ditunga dia Kongu wa Mungalaata), **aussi appelé plus simplement Congo, Congo-Kinshasa ou RD Congo**, est un pays d'Afrique centrale, le troisième pays le plus peuplé d'Afrique, ainsi que le pays francophone le plus peuplé. La RDC est membre de l'Organisation internationale de la francophonie depuis 1977.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il est l'objet des convoitises françaises, belges, anglaises et portugaises. Avant la Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885), le roi des Belges, Léopold II, envoie l'explorateur Stanley au Congo. Celui-ci trouve le drapeau français hissé par Brazza (un autre explorateur) à l'endroit qui deviendra Brazzaville. Léopold II, qui souhaite obtenir les deux rives du Congo, est furieux. Brazza réussit en plus, à signer un traité avec le roi Makoko, pour le compte de la France. Non loin de là, les Portugais, déjà présents en Angola, et les Anglais au Soudan, ont, eux aussi, des prétentions sur le Congo. A la Conférence de Berlin, Léopold II bouscule les prétentions du Portugal. « L'Etat indépendant du Congo », propriété personnelle du roi Léopold II de Belgique, voit le jour avec l'accord des Etats-Unis, et des principales puissances coloniales. Cette entreprise doit surtout sa réussite au soutien de Bismarck, qui préfère voir une petite puissance comme la Belgique dominer les « bouches du Congo », plutôt que la France ou la Grande Bretagne. Malgré l'acquisition du Congo par le roi des Belges, les articles 10 et 11 de l'Acte de Berlin garantissent la neutralité du bassin conventionnel du Congo dans lequel se trouve aussi le Cameroun.

En 1885 Le territoire devient la propriété privée du roi des Belges Léopold II . Au cours des 23 ans suivants, le territoire est le lieu des atrocités généralisées commises par les forces coloniales de Léopold qui forcent la population indigène à produire le caoutchouc sauvage. Le territoire devient par la suite une **colonie belge en 1908**.

Le pays obtient son indépendance en 1960.

En 1965, le Président Mobutu rebaptise le pays le **Zaire** en 1971. Par la suite, l'ancien nom du pays est restauré et le pays est confronté à la deuxième guerre du Congo en 1998.

Les télécommunications à l'époque coloniale

Les télécommunications comme instrument de sécurité à la disposition des Européens.

Dans l'État indépendant du Congo (1880-1910), la politique de mise en valeur du Congo s'est effectuée par le biais des sociétés privées.

Pour ce faire, le roi Léopold II avait encouragé la création de sociétés commerciales privées. Durant cette phase de développement, l'autorité coloniale belge n'avait pas appréhendé les télécommunications comme un élément moteur du développement économique du Congo, mais les avait plutôt considérées comme un service administratif de l'État, conçu pour assurer la sécurité de ses ressortissants dans ce vaste territoire hostile. Ainsi, l'installation des équipements de télécommunications a été corrélée à l'organisation administrative, défavorisant ainsi les villages n'ayant pas de bureaux d'administration coloniale.

En effet, les premiers réseaux téléphoniques locaux seront construits par des militaires en suivant la pénétration de l'hinterland et dépendront de l'administration locale du territoire colonisé.

A cette époque il n'y avait que le télégraphe par fil sur une ligne partie de Bona, la ligne atteignait Banana d'une part, Matadi, Leopoldville et finalement Coquilaville **en 1911**. D'autre part ce n'était qu'un fil de 2 mm. Le second tronçon Coq-Stan est sur le point d'être entamé. Les difficultés sont aussi grandes que sur le tronçon Banana-Coq.

La politique du développement des télécommunications de l'État indépendant du Congo sera un échec (si on réfléchit en matière de diffusion sociale de cette technologie) : l'accès aux télécommunications fut strictement réservé aux administrateurs coloniaux et aux agents des compagnies commerciales, guidées par la rentabilité de leurs investissements et qui ne s'intéressaient qu'à leur profit au détriment du développement économique et social du Congo et du bien-être des autochtones. Cette politique ne prêtera guère d'attention au développement d'une infrastructure des télécommunications favorable à l'expansion de l'ensemble de l'économie.

Par ailleurs, l'orientation des capitaux, tant publics que privés, vers des investissements de rente, le commerce et l'immobilier, pratiquée au Congo entre 1880 et 1908 n'a pas permis le déploiement des infrastructures nécessaires au développement des télécommunications.

Bien entendu, il y avait certes un service public de téléphone, mais ce dernier était contrôlé par l'autorité coloniale et limité à quelques localités du littoral, telles Banana, Boma, Matadi, et dans certaines zones minières où les matières premières étaient source d'activité économique .

Une fois le Congo rétrocédé au gouvernement belge en 1908, la politique coloniale belge de développement sera marquée par la création de la Banque du Congo belge en 1909 et de la Banque commerciale du Congo belge en 1911 pour promouvoir le développement économique et social.

Ainsi, le pouvoir colonial coordonne et oriente les investissements étrangers selon les secteurs qu'il juge prioritaires. Pour ce qui est des télécommunications, c'est en 1940 qu'on adopte pour la première fois un texte de loi sur les télécommunications, ce texte réserve officiellement l'usage des télécommunications à l'État au Congo. En effet, il fixe les conditions d'exercice des activités de télécommunications, mais il prévoit la possibilité d'accorder des concessions de tout ou partie du réseau à des exploitants privés, à condition d'accepter le contrôle de l'État et de payer une redevance.

Ce système des concessions sera développé par certaines grandes entreprises, dont l'Union minière du Katanga (devenue la Gécamines depuis 1967) et par les églises, ce qui leur permettra de disposer d'un réseau téléphonique privé couvrant le territoire du Katanga, ainsi qu'aux missionnaires catholiques et protestants d'installer des systèmes de radiocommunication dans des zones rurales éloignées et défavorisées pour remédier à la carence des infrastructures des télécommunications de manière globale.

La politique belge du développement au Congo avait certainement apporté d'importants progrès dans différents domaines économiques et sociaux qui ont permis au Congo d'atteindre, dans les années 1960, le seuil du décollage économique. Comment se fait-il que son réseau de télécommunications soit resté embryonnaire, ne correspondant pas au réseau d'un État prêt à entrer dans l'ère industrielle ?

En fait, le réseau congolais des télécommunications était fondé sur les besoins du marché extérieur, il ne pouvait permettre une intégration économique favorable au développement d'une économie viable et nationale. Bien entendu, le fait que le secteur fondamental de l'économie soit tourné vers l'extérieur et reste ainsi entre les mains des intérêts étrangers fait également naître une infrastructure souvent elle-même dirigée vers l'extérieur. Ce qui explique que les réseaux de télécommunications qui seront conçus auront pour objectif de faciliter, avant toute chose, les exportations des matières premières minières et agricoles entre le Congo et les pays développés. Ainsi, l'installation du réseau sera limitée aux centres urbains et dans les zones minières où sont installées les administrations et les grandes sociétés privées multinationales, au détriment des régions ou des zones rurales pauvres.

En 1902, les premiers signaux radioélectriques traversèrent l'Atlantique Nord.

Avant la première guerre mondiale, les premiers essais pratiques de liaisons radio à grande distance furent effectués, pour relier la Belgique au Congo, alors en pleine expansion, le chimiste Robert Goldschmidt, qui avait été chargé par Léopold II puis Albert I^{er} d'étudier les moyens d'installer la radiocommunication au Congo, construisit dans le domaine royal de Laeken une puissante station intercontinentale de télégraphie sans fil qui, peu de temps avant la déclaration de guerre, se fit entendre à Boma, mais fut détruite à l'arrivée des Allemands à Bruxelles.

Dès l'après-guerre, un projet de relier la Belgique par T.S.F. au Congo, aux États-Unis et à l'Amérique du Sud fut mis à l'étude.

En 1925, Robert Goldschmidt fit des recherches sur l'emploi des ondes inférieures à 60 mètres dans les relations radiotélégraphiques entre la Belgique et le Congo. Au moyen d'un poste privé, qu'il installa en Belgique, à Machelen, et de récepteurs spéciaux qu'il envoya à Stanleyville, il fit la preuve indiscutable que ces ondes bravaient les parasites atmosphériques et qu'avec des puissances très faibles, elles permettaient de communiquer régulièrement entre Bruxelles et Stanleyville.

En 1926, deux stations émettrices sur ondes très courtes furent établies au Congo, à Kinshasa et à Stanleyville, et toutes deux communiquaient régulièrement entre elles et avec la Belgique.

Une station intercontinentale de grande puissance fut inaugurée en Belgique en 1927.

Le nouveau service de radiocommunications à grand rayon d'action fut dénommé "Voie Belradio"; il comportait trois centres d'activités: le centre d'émission, situé à Ruiselede, en Flandre occidentale; le centre de réception, à Liedekerke, près d'Alost; et le Bureau Central Radio (BCR), installé au centre télégraphique de Bruxelles, pour les opérations de transmission et d'enregistrement des radiotélégrammes.

En 1926, deux stations émettrices sur ondes très courtes furent établies au Congo, à Kinshasa et à Stanleyville, et toutes deux communiquaient régulièrement entre elles et avec la Belgique.

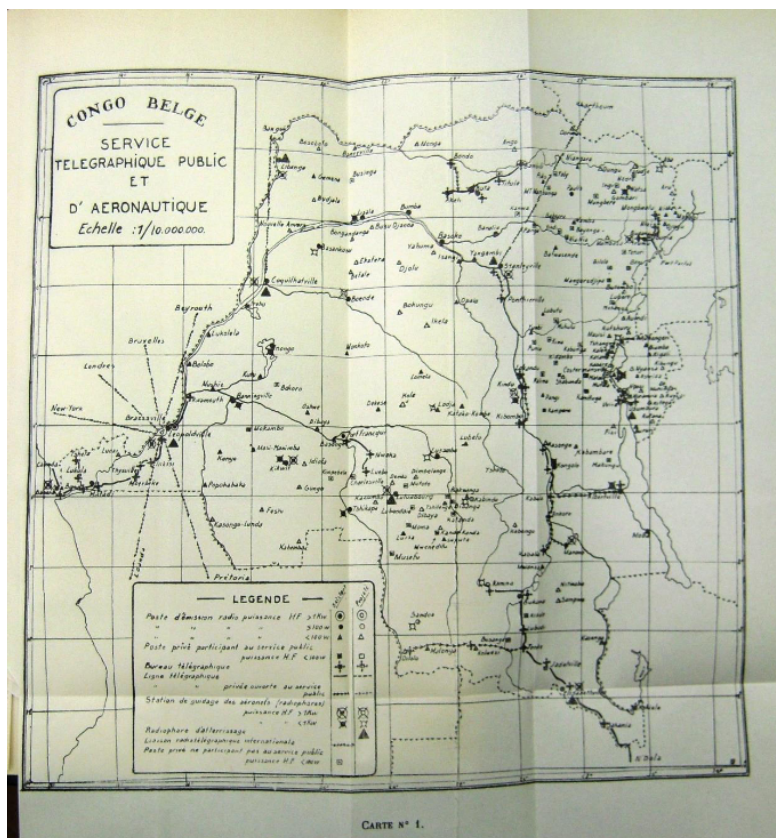
Une station intercontinentale de grande puissance fut inaugurée en Belgique en 1927.

Le nouveau service de radiocommunications à grand rayon d'action fut dénommé "Voie Belradio"; il comportait trois centres d'activités: le centre d'émission, situé à Ruiselede,

A black and white photograph of a man in a white jumpsuit standing in a room with large metal lockers. He is positioned behind a wooden table that holds a cup and a bowl. The room has a large window with multiple panes in the background.

Bien que le téléphone était déjà installé au Congo, en 1932 il est noté qu'une de l'installation du téléphone entre Beam et Leopoldville. A cette époque les lignes téléphoniques ne dépassaient pas 200 à 300 km.

[illegible]



1948

Les télécommunications au Congo sont restées un bien inaccessible pour la population congolaise, du moins jusqu'aux années 1960. L'orthodoxie budgétaire pratiquée par les autorités coloniales pour les télécommunications (les montants affectés aux services des télécommunications de 175 490 francs et de 187 374 francs en 1954 et 1955, représentaient respectivement 2,3 % et 2,2 % du budget du Congo belge) témoigne du peu d'intérêt que les colons accordaient aux télécommunications dans le développement du Congo.

Ainsi, le réseau dont hérite le nouvel État en 1960 est à la fois embryonnaire et obsolète, datant de la conquête, et ne s'est guère amélioré.

À la veille de l'indépendance, le Congo ne dispose que d'un réseau téléphonique de 6 801 lignes d'abonnés .

Les télécommunications après l'indépendance :

Durant les années 1960 à 1970, les télécommunications seront considérées comme un instrument de souveraineté nationale et de développement national : leur rôle important dans le rapprochement des populations, dans la diffusion des connaissances, dans la coordination des activités économiques et dans la sécurité territoriale a conduit l'État à en faire un domaine prioritaire où son intervention devait être totale.

En effet, le but de ce contrôle était de planifier le secteur des télécommunications afin d'accélérer le développement économique et acquérir la souveraineté d'un secteur stratégique.

Durant cette période, le nombre de lignes téléphoniques passera de 6 801 lignes en 1960 à **11 781 lignes en 1973**.

Malgré les intentions affichées, les télécommunications resteront le parent pauvre d'une économie de rente, axée sur l'extraction minière. Cette politique conduira à terme à des résultats décevants, à des inefficacités organisationnelles, à la multiplication des interventions politiques, au sureffectif et à la sous-capitalisation.

Dès 1974, l'État zaïrois est au centre du processus du développement, il nationalise les entreprises étrangères et il exécute des plans ou des programmes de développement pour toute l'économie nationale.

C'est l'époque du parti-État où les nationalisations constituaient un acte fondateur de la souveraineté nationale ; acte que la Belgique ne pardonnera jamais.

Durant cette phase, les pouvoirs financiers privés et religieux sont combattus, mais le pouvoir en place ne reprendra pas réellement le relais des opérateurs privés en matière de télécommunications. Par exemple, la Gécamines disposait d'un réseau téléphonique privé depuis l'époque coloniale, limité au territoire du Katanga, et aujourd'hui ouvert au public, disposant de cabines ainsi que d'une station terrestre standard de type B. Mais la nationalisation et sa mauvaise gestion par des proches de Mobutu durant des années n'ont pas permis à la « géante Katangaise » de moderniser et de développer significativement son réseau.

Parallèlement, des efforts historiques pour couvrir tout le territoire se sont poursuivis sans beaucoup de conviction ; la réalité sur le terrain avait battu en brèche tout espoir.

Dès 1978, le déploiement d'un réseau national des télécommunications par satellite (Renatelsat) n'a donné jour qu'à 16 stations terrestres de standard B installées principalement dans des villes secondaires politiquement stratégiques pour assurer la sécurité du régime.

D'autre part, l'inefficacité de l'opérateur public (due à un déficit permanent et au manque du respect des objectifs fixés en matière d'investissements) conduira au ralentissement de la croissance du réseau téléphonique.

En 1997, le réseau congolais était réellement vétuste, avec 18 000 lignes en état de fonctionnement, et il n'y avait plus d'interconnexion téléphonique entre la capitale et les différentes villes des provinces.

Par ailleurs, la graduelle « politisation » du personnel de direction de l'OCPT dans les années 1970-1990 l'a transformé en une organisation corporatiste lourde et inefficace, qui a perdu une partie de ses professionnels les plus compétents. La RDC se retrouvait en 1997 avec une téledensité de 0,03 %, c'est-à-dire moins du cinquième de son niveau de 1973.

En effet, le sous-développement des télécommunications en RDC est aussi lié aux politiques mises en œuvre dans ce pays, le comportement centralisateur de l'État congolais qui s'est attribué le monopole des télécommunications pour renforcer sa capacité d'information et de sécurité, c'est-à-dire, que les télécommunications étaient avant tout un outil de l'administration centrale, de la police, des services secrets et autres services de l'État, au détriment d'activités économiques et sociales.

D'autre part, le manque de pouvoir d'achat des salariés font que l'effort qui a été réalisé au début des années 1970 en faveur de la pénétration des télécommunications au sein des classes populaires et rurales a buté sur le problème de « non-solvabilité » de ces populations.

Les politiques congolaises de télécommunications n'ont pas su intégrer la classe moyenne et populaire dans leur projet pour le rendre légitime.

Si le système colonial avait strictement réservé les télécommunications aux colons, le système mobutiste avait engendré la reproduction de l'ordre colonial dans la mesure où les télécommunications n'étaient accessibles qu'à la seule classe dirigeante, aux agents des services de sécurité territoriale et des renseignements, excluant ainsi les classes moyennes et populaires.

Le téléphone était devenu en RDC un bien de différenciation de classe sociale, et c'est dans ces conditions que l'ouverture à la concurrence s'est faite en 1997.

1961 Passation, Etat des lieux

A fin juillet dernier, l'Union internationale des télécommunications (UIT) fut chargée par l'ONU de fournir l'aide technique nécessaire à la République du Congo, ex-Congo

belge. Afin de pouvoir réaliser cette tâche, l'UIT demanda à quelques-uns de ses membres de mettre à sa disposition des spécialistes en télécommunications. L'administration suisse des TT accepta d'envoyer une équipe de techniciens qui arrivèrent à Léopoldville isolément ou par petits groupes dès le 6 août déjà, les derniers à fin septembre.

D'entente avec le gouvernement congolais, l'effectif des «experts» fut fixé à un maximum de 39 pour les trois premiers mois, leur nombre étant limité par les crédits attribués et le personnel spécialisé à disposition.

Dès le 11 août, le chef du groupe de spécialistes suisses des télécommunications fut chargé de la responsabilité de toute l'équipe technique de l'UIT au Congo, et prié d représenter le Chef du département de l'assistance technique de l'UIT auprès de l'ONU au Congo et du Ministre des communications. Sa mission était de «déterminer les conditions de fonctionnement et d'exploitation des services de télécommunications et de prendre les mesures nécessaires, en accord avec les Nations Unies au Congo, en vue de la restauration de ces services».

Les 39 techniciens de l'UIT, comprenant 1 Allemand, 3 Marocains, 6 Ethiopiens, 14 Tunisiens et 15 Suisses, furent répartis dans les cinq provinces de Léopoldville, Kasai, Kivu, Equateur et Orientale. Le Katanga encore occupé par des spécialistes belges n'était pas compris dans le «secteur» pris en charge par l'UIT.

Les tâches techniques consistaient à remettre en service, réparer, entretenir et maintenir en exploitation les installations des télécommunications de l'aide radio à l'aviation des studios et émetteurs de radiodiffusion que nous allons décrire succinctement.

Télécommunications

Le Congo, pays immense à l'échelle européenne, a nécessité tous les moyens de transmission utilisables, en tenant compte des distances énormes, des conditions tropicales, de la topographie du pays, des disponibilités en personnel technique et opérateur et, comme dans tous les pays du monde..., des crédits mis à la disposition de la direction des télécommunications.

Service télégraphique

Léopoldville, à la fois capitale du Congo et chef-lieu de province, est reliée par radio aux cinq autres chefs-lieux de provinces ainsi qu'aux localités importantes telles que Kikwit, Port Francqui, Banningville et Inongo.

Ci-après, quelques-unes des fréquences utilisées qui permettent de se rendre compte des longueurs d'ondes :

Léopoldville-Bukavu : 1 voie tf et 3 canaux tg sur la même bande latérale f 16 384 kHz,

Léopoldville-Stanley ville : 1 voie tf et 3 canaux tg sur la même bande latérale f 11 455 kHz,

Léopoldville-Luluabourg : 1 voie tf et 3 canaux tg sur la même bande latérale f 8034 kHz,

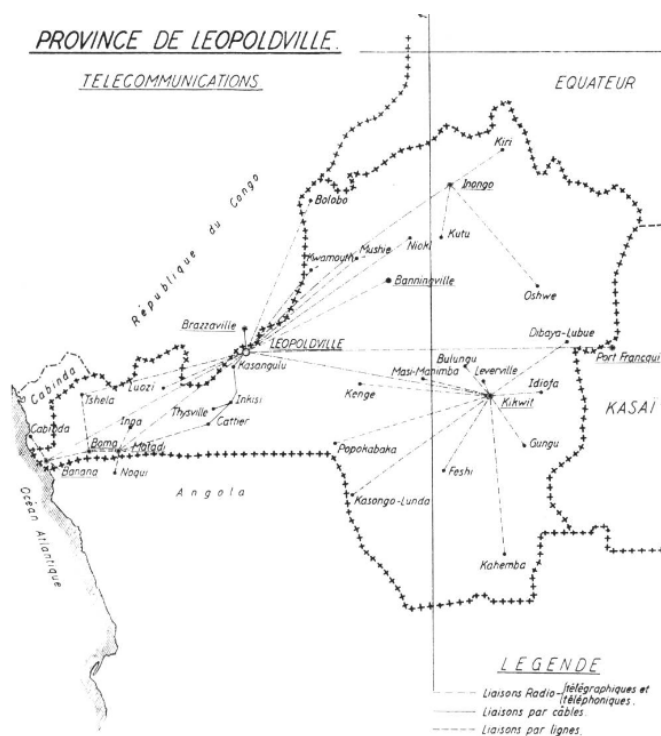
Léopoldville-Coquilhatville : 1 voie tf et 3 canaux tg sur la même bande latérale f 10 110 kHz,

Léopoldville-Elisabethville : 1 TOR f 13 510 kHz.

La liaison avec Matadi, port principal à l'embouchure du Congo, est réalisée par câble (30 paires) sur 150 km, prolongé par une ligne aérienne de 250 km à un seul lacet desservie par porteurs à 12 voies comprenant 6 canaux télégraphiques. La ligne aérienne, équipée ensuite de porteurs à 3 voies, est prolongée jusqu'à Borna et Banana, ports situés respectivement sur le Congo et sur l'Océan Atlantique.

Pour compléter le réseau télégraphique, chaque province est dotée d'un certain nombre de stations de TSF secondaires desservies par du personnel indigène et assurant la transmission de télégrammes avec le chef-lieu. Comme il s'agit, au total, de plus d'une centaine de liaisons, elles constituent un réseau répondant aux besoins des colons et de l'économie du pays.

D'autre part, plusieurs entreprises sont titulaires de concessions les autorisant à utiliser un réseau de postes émetteurs privés adapté à leur exploitation.



Réseau de la province de Léopoldville

D'autres sociétés ont participé aux frais du câble Léopoldville-Matadi et bénéficient de canaux télégraphiques qui leur ont été attribués.

En outre, le service Télex est très développé. Plus d'une centaine d'abonnés sont raccordés à ce service à Léopoldville, par un commutateur automatique TW 39, et à Matadi. Cela facilite l'écoulement du trafic, principalement avec l'Europe. Des centraux Télex commandés pour Luluabourg, Stanleyville, Bukavu, sont en partie livrés et pourront vraisemblablement être mis en service dès que les conditions le nécessiteront et le permettront.

A Léopoldville, un ensemble de deux TOR système MUX Siemens, avec un appareillage assez récent comprenant des transpositeurs de code de 5 à 7 unités, permettent 8 liaisons télégraphiques à double sens avec Bruxelles et complètent heureusement l'appareillage télégraphique.

Quant au trafic télégraphique international, il est assuré par les liaisons directes ci-après:

Léopoldville-Bruxelles 2 TOR à 4 canaux f 23 570 kHz,

Léopoldville-Londres f 19 100 kHz,

Léopoldville-Beyrouth f 20 960 kHz

Léopoldville-New York f -- 5430/8034/8420 kHz,

Léopoldville-Johannesburg f : 20 755 kHz,

Léopoldville-Luanda f - 11 455 kHz,

Léopoldville-Usumbura f 16 384/13 150 kHz,

Bukavu-Nairobi f -- 7955/10110 kHz,

Bukavu-Usumbura f 5430/8420 kHz, par courants porteurs sur ligne aérienne.

Dans ce domaine aussi, l'étendue du pays et sa situation géographique ont eu comme conséquence l'utilisation intensive de la radiotéléphonie.

Les relations internationales sont assurées par les liaisons suivantes:

Léopoldville-Bruxelles 2 canaux f 24 820 kHz, 1 canal f 23 570 kHz,

Léopoldville-Brazzaville (câble à travers le Congo),

Léopoldville-Johannesburg 1 canal f 20 755 kHz,

Léopoldville-Luanda 1 canal f 9257/9865 kHz,

Léopoldville-Usumbura (Ruanda-Urundi).

Toutes ces liaisons sont effectuées en passant par un «terminal» où le degré d'amplification est surveillé et réglé au mieux et où est intercalé un dispositif assurant le secret des conversations.

Des places d'opératrices occupées par des téléphonistes belges qualifiées permettent l'accès aux centraux automatiques de Léopoldville

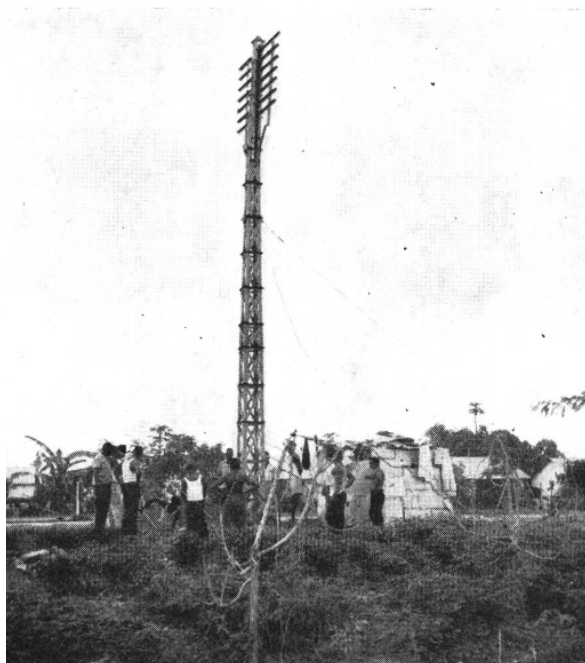
Quant au trafic interne, il s'écoule sur les jonctions ci-après:

Léopoldville-Luluabourg f -- 5430/8034/8420 kHz,

Léopoldville-Stanley ville f - 11 455 kHz,

Léopoldville-Bukavu f 16 384/13 150 kHz,
 Léopoldville-Coquilhatville f -- 7955/10110 kHz,
 Léopoldville-Elisabethville f 5430/8420 kHz
 Léopoldville-Kikwit courants porteurs à 12 voies (150 km par câble souterrain, 250 km sur ligne aérienne),
 Léopoldville-Matadi câble souterrain,
 Léopoldville-Thysville câble souterrain,
 Matadi-Boma courants porteurs sur ligne aérienne,
 Boma-Tshela ligne aérienne,
 Boma-Lukula ligne aérienne,
 Boma-Banana ligne aérienne,
 Bukavu-Usumbura courants porteurs sur ligne aérienne.

Les liaisons radiotéléphoniques internes sont terminées dans le central interurbain sur des positions de travail où l'émission et la réception sont réunies sur un circuit à 2 fils, l'amplification surveillée et si possible réglée puis prolongée sur le central téléphonique automatique. Ces places sont desservies par des téléphonistes congolais assez habiles.



Démolition d'un point de transition

Centraux automatiques

Des centraux automatiques du système [Rotary](#) (Bell Telephone Manufacturing Company, BTM) sont en service à **Léopoldville** (7000 raccordements), à **Matadi**, **Coquilhatville** et **Stanleyville** avec, chacun, de 500 à 600 numéros, tandis que des centraux [Strowger](#) fabriqués également en Belgique par ATE (Automatic Telephone and Electric Co. Ltd.), d'environ 500 abonnés, desservent les villes de **Luluabourg** et **Bukavu**.

Quatre autres centraux automatiques sont en service à **Usumbura**, **Kalwezi**, **Jadotville** et **Elisabethville**; leur exploitation est assurée par des techniciens belges, dont plusieurs s'étaient réfugiés dans ces localités lorsque la situation devint critique au Congo.

25 centraux manuels, pupitres ou tableaux muraux, desservent les autres localités, telles que Borna, Banana, Tshela, Thysville, Lukala, Kikwit, Kindu, Banningville, Buende, etc.

En outre, une dizaine de bureaux téléphoniques publics situés dans d'autres villages, par exemple le long de la ligne Matadi-Léopoldville, à Lufu, à Songololo ou à Shangugu près de Bukavu, sont raccordés aux centraux téléphoniques voisins et permettent aux «usagers» d'obtenir des communications.

Quelques liaisons radiotéléphoniques complètent ce réseau qui, quoique modeste, représente un grand effort. Etabli par les Belges dans l'intérêt des colons, il facilitera plus tard grandement la reprise des relations commerciales et la mise en valeur du pays au profit des Congolais.

Réseaux locaux

Dans toutes les grandes villes, l'utilisation de câbles a été poussée. Un système assez semblable à nos «multiplex» dessert les quartiers européens; l'usage de «caissons» n'est pas courant.

Une épissure le long de la boucle permet l'introduction dans les bâtiments, ce qui complique le raccordement de nouveaux abonnés et les modifications d'alimentation. Un connecteur de lignes AWZ (Albiswerk Zürich AG) dessert deux «buildings» de 14 étages (5 lignes réseau 35 abonnés) à Léopoldville, d'où nous pouvons conclure que les difficultés à raccorder les nouveaux abonnés existent aussi bien sous l'Equateur qu'en Suisse.

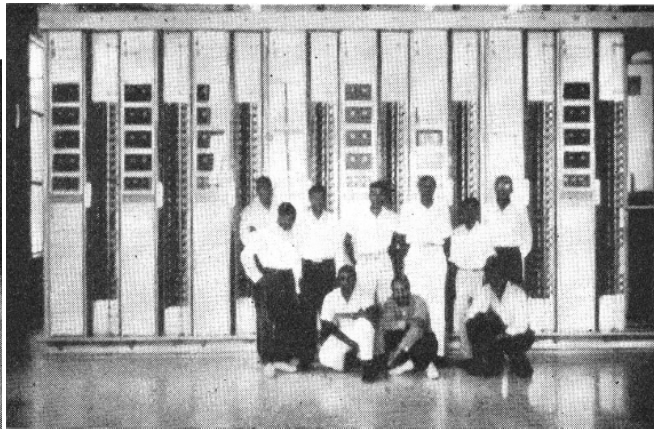
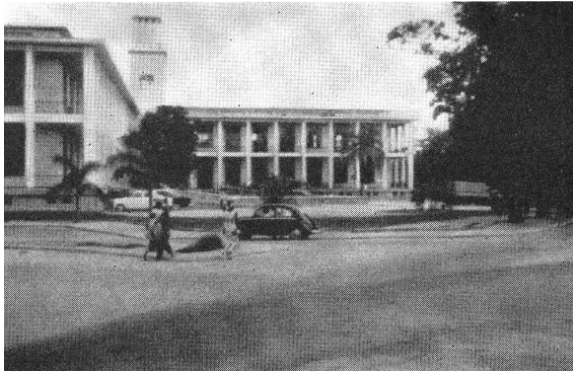
De grands PA, points de transition, semblables aux anciennes colonnes utilisées chez nous complètent le réseau aéro-souterrain.



Ligne aérienne Léopoldville-Matadi; cabane pour point de coupure (utilisée comme débit de vin de palme).

La photo montre le démontage d'un de ces mastodontes avec des moyens rudimentaires, travail demandant beaucoup d'attention pour éviter des accidents qui seraient

facilement désignés par le terme de «sabotage» et pourraient entraîner quelque réaction brutale des spectateurs.



Le Bâtiment des télécommunications à Stanleyville et vue dans le Central automatique.

Appareils d'abonnés

Toute la gamme habituelle des postes d'abonnés, depuis le poste BL (batterie locale) jusqu'aux appareils automatiques modernes de la BTM et aux sélecteurs à boutons, est en service. De plus, un grand nombre de centraux domestiques équipés pour quelques embranchements, ou plusieurs centaines d'embranchements, sont utilisés par les abonnés. Tout cet appareillage est soit loué par l'administration, soit acheté par l'abonné qui le fait alors entretenir par le fournisseur. Cette dernière solution est la plus avantageuse pour les deux parties, les télécommunications ne disposant plus du personnel capable d'assurer complètement l'entretien de ces installations très variées et souvent compliquées. En ce qui concerne les installations téléphoniques des colons, souvent réparties le long de lignes aériennes mesurant 60 à 70 km, l'emploi de batteries d'autos de 6 volts pour alimenter les stations et les relais, donne pleinement satisfaction. L'abonné veille soigneusement sur ses batteries, dont le bon fonctionnement lui permet d'être relié au monde extérieur.

Aide radio à l'aviation

Ici aussi, l'étendue du pays a nécessité la création d'une aviation civile très développée. Les aérodromes, souvent perdus dans la brousse, sont pourvus de toutes les installations techniques indispensables, c'est-à-dire d'émetteurs et de récepteurs en phonie et graphie pour correspondre avec les avions en vol, de radiobalises signalant les aérodromes, de radiophares, de goniomètres et même d'un radar servant à mesurer la vitesse du vent et la hauteur des nuages, à l'intention du service météorologique.

De plus, les télécommunications sont encore responsables de l'éclairage des pistes, des groupes électrogènes de secours mis fortement à contribution pendant les tornades, courtes parfois, mais toujours d'une extrême violence. Ces groupes de secours sont de gros moteurs Diesel ou à benzine, dont le démarrage manuel facilite le branchement sur le réseau d'utilisation.

La remise en état de toutes ces installations, souvent sans schémas ou descriptions, a été laborieuse et a nécessité plusieurs semaines de travail ardu; le manque de pièces de rechange a empêché certaines fois une réparation complète.

L'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications comme moyen de modernisation ?

Pour répondre au besoin social grandissant, le réseau congolais devrait être équipé par de nouveaux matériels, mais le niveau des investissements à réaliser était si élevé que l'ouverture à la concurrence est apparue comme la seule solution. Cette libéralisation devrait, selon les pays industriels, les experts internationaux et le gouvernement congolais permettre non seulement de développer et de moderniser le secteur congolais des télécommunications, mais aussi d'offrir à l'ensemble de la population l'accès aux services de base en zones rurales et urbaines à un prix raisonnable. Elle devrait par ailleurs, réduire les disparités qui existent dans la desserte des différentes régions de la RDC en infrastructures et services des télécommunications, et favoriser l'introduction des nouvelles technologies pour répondre aux besoins sans cesse croissants des grandes entreprises multinationales.

La recomposition du paysage réglementaire issu du processus de déréglementation de 2002 a eu pour conséquence de laisser à ce jour le monopole historique dans une situation quasi inchangée. L'OCPT continue d'évoluer sous un statut public, et le contexte congolais de télécommunications semble caractérisé par la juxtaposition de deux secteurs (le public et le privé). La juxtaposition d'un marché monopolistique et des mécanismes concurrentiels en RDC a eu pour mérite de préserver le monopole de l'OCPT dans un secteur où celui-ci devrait vraisemblablement être naturel (les infrastructures), tout en créant les conditions incitatives susceptibles de conduire sans contrainte le monopole naturel à l'efficacité.

Pour éviter que cette ouverture conduise à un oligopole restreint et asymétrique, la libéralisation du secteur congolais des télécommunications a été accompagnée d'un contrôle de l'OCPT et d'une régulation du marché, reposant sur une variété d'instruments, comme la fixation des conditions techniques et tarifaires d'interconnexion aux infrastructures essentielles, mais aussi des procédures d'attribution de concessions.

L'OCPT peut désormais accorder des agréments pour une période de vingt ans à tout autre fournisseur de services de base, en application de la loi du 16 octobre 2002 portant sur les télécommunications, qui autorise l'ouverture à la concurrence. Ainsi, son monopole naturel sur la fourniture des équipements et des services de télécommunications nationaux et internationaux a été contesté par l'entrée de nouveaux opérateurs, et il est restreint à la location des voies de transmissions et au service téléphonique fixe, qui ne représente que 1 % du réseau téléphonique congolais (UIT, 2000).

L'ouverture à la concurrence a donné lieu à la création d'une autorité nationale de réglementation des télécommunications (ARPTC) en 2002 et à l'émergence de nouveaux opérateurs privés. En dehors de l'OCPT, qui est une entreprise publique, on distingue, en 2003, sur une trentaine d'opérateurs présents au Congo, six grands opérateurs dans la téléphonie mobile cellulaire et du fixe sans fil : Celtel, Oasis, Vodacom, Congo-Chine Télécom, Congo Korean Télécom et Starcel, dont le capital est détenu en majorité par des intérêts privés et étrangers.

De nouveaux opérateurs ont investi le créneau porteur de la téléphonie mobile, ils ont élargi le marché des télécommunications mobiles vers des zones rurales éloignées et ont contribué à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone cellulaire, augmentant la télédensité de 0,03 % en 1997 à 1,05 % en 2004. Ainsi, l'obligation à laquelle a été contraint l'exploitant public, l'OCPT, en 1997, de construire un réseau national et d'atteindre au moins une télédensité de 1 % en 2002 peut être considérée comme un échec, dans la mesure où l'accroissement de la télédensité a résulté du seul secteur privé. L'opérateur historique, miné par des problèmes d'ordre structurel et managérial, n'exploite que peu de chose, essentiellement la location des liaisons de transmission. Force est de reconnaître que faute d'avoir trouvé les fonds d'investissements nécessaires à la modernisation et au développement de son réseau, l'OCPT ne peut respecter ses engagements et semble même avoir ralenti l'universalisation des services de base.

La déréglementation en RDC a donné lieu à la création des cabines d'appel (CA) et des points d'appel mobile (PAM), principalement dans des espaces laissés totalement libres par les opérateurs publics pour répondre à la demande croissante de la population, dans un cadre purement informel. Ces petites structures génèrent de nombreux emplois, souvent non qualifiés, dans la vente des cartes prépayées et l'entretien des téléphones cellulaires. Mais ces CA et PAM, qui au départ devaient permettre à tout le monde et surtout à ceux qui ont un usage occasionnel du téléphone d'y avoir accès à tout moment et de partout sans posséder un équipement personnel, ne sont présents que dans les agglomérations populaires et urbanisées.

Par ailleurs, la déréglementation a incité certains opérateurs historiques africains à faire des efforts de productivité et à mieux adapter leur offre aux caractéristiques de la demande professionnelle, mais aussi à moderniser leurs réseaux.

En RDC, la déréglementation se traduit par le développement de la téléphonie mobile (qui représente 99 % du réseau congolais) au détriment de la téléphonie fixe, contrairement à ce qui se passe, par exemple, en Afrique du Sud et au Sénégal, où les deux réseaux (fixe et mobile) se renforcent mutuellement. À ce jour, seuls les réseaux

déployés par les opérateurs privés sont fonctionnels et la téléphonie mobile est devenue un outil de base, ou mieux, sans laquelle il n'y a pas de communication téléphonique pour les usagers congolais.

Donc, les politiques de déréglementation et de libéralisation mises en place en RDC se sont traduites par une certaine modernisation du réseau et des services des télécommunications (téléphone fixe, mobile, Internet) et un accroissement du nombre de lignes téléphoniques. Pourtant, les télécommunications restent encore un bien pour la plupart des Congolais. Bien que le prix d'un appel local ait baissé de 0,50 à 0,24 dollars US en 2003, l'accès aux télécommunications reste entravé par la comb de prix élevé, d'économie stagnante et de revenu moyen par ménage relativement bas (40 dollars US), surtout dans les zones rurales. Ainsi, à la lumière de l'expérience congolaise, la déréglementation semble réduire le rôle de l'État congolais à la mise en place des conditions favorables à la concurrence, créant ainsi le risque que cette libéralisation ne serve peut-être pas à développer l'opérateur historique, qui a besoin des financements pour moderniser et étendre son réseau (il paraît aujourd'hui peu probable que l'OCPT retrouve un repreneur stratégique apte à relever le défi du développement des télécommunications locales), mais plutôt permette aux nouveaux opérateurs de capter, non pas le plus grand nombre d'habitants, mais les consommateurs les plus solvables situés dans des zones rentables, en privant ainsi l'opérateur historique de ses meilleurs clients.

L'accès aux services fixes, mobiles et Internet reste concentré dans les grandes villes et, la concurrence entre les différents opérateurs devient de plus en plus rude dans les zones urbaines rentables ou dans les zones minières. Ce qui ne peut rester sans conséquences sur le développement économique et social du pays.

En observant la situation africaine, même dans des pays où les principes de bonne gouvernance (transparence, bonne gestion des affaires publiques, aménagement du territoire...) sont appliqués, où l'opérateur public a pu développer les capacités de négociation avec des opérateurs privés, par exemple en Afrique du Sud ou au Sénégal, l'accès aux télécommunications par la population des zones rurales est très faible, proche de la moyenne du reste du continent ; en 2004 par exemple, seulement 0,7 % des villages sénégalais étaient reliés au réseau.

L'analyse de la densité téléphonique et le contexte socio-économique congolais

L'une des caractéristiques des télécommunications congolaises est l'insatisfaction grandissante de la demande sociale.

Les conditions de l'offre sur ce marché sont telles que l'obtention d'une ligne téléphonique est assujettie non seulement à des frais d'abonnement assez élevés, mais aussi à un délai d'attente relativement long pouvant durer plusieurs années (la liste d'attente pour l'installation d'une ligne téléphonique était longue de 6 000 installations à réaliser en 1995), et cette situation a favorisé l'éclosion d'un « marché noir » du téléphone.

Le prix du branchement au réseau public congolais varie de 100 dollars US à 800 dollars US, alors que le prix officiel est de 280 dollars US (RDC, 1997).

À cela s'ajoute l'indisponibilité des liaisons entre abonnés, qui est aussi un fait marquant des télécommunications congolaises (RDC, 1997). Mais cette situation chaotique ne se limite pas à la RDC, elle est caractéristique de bien d'autres pays africains.

Par bien des aspects, la situation des infrastructures des télécommunications en RDC semble plus préoccupante.

Les handicaps les plus manifestes sont : faible télédensité, fréquente obsolescence des infrastructures de base et accès aux télécommunications en RDC encore très limité malgré un besoin social grandissant.

Cette situation ne peut être sans conséquences sur le développement économique et social de ce pays à une époque où les télécommunications sont devenues un facteur stratégique dans la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, l'étude des statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montre que la RDC a connu une croissance considérable de ses lignes téléphoniques (de 36 000 à 570 000 lignes) durant la période récente, mais celles-ci restent dérisoires à l'aune du nombre des lignes existantes en Afrique.

De même, la télédensité est bien en dessous de la moyenne africaine, bien loin derrière l'île Maurice, et juste devant les pays les plus pauvres d'Afrique comme l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, ou encore le Liberia.

Ce phénomène peut être expliqué par le fait que le nombre des lignes téléphoniques a augmenté en RDC, mais de manière non proportionnelle par rapport à la population, ce qui a fait régresser le nombre de lignes par habitant.

Toutefois, il faut noter que malgré une nette évolution dans les télécommunications africaines, la RDC n'arrive pas à décoller, sa part reste insignifiante par rapport au niveau africain et sa télédensité ne représente que 0,58 % de la densité africaine en 2004.

D'autre part, excepté l'Égypte, la situation des télécommunications dans les pays les plus peuplés comme la RDC, l'Éthiopie et le Nigeria, qui représentent à eux seuls plus du tiers de la population africaine (323,9 millions), ne s'est pas améliorée, elle continue à stagner, voire à se détériorer. Pourtant, les services des télécommunications se sont récemment diversifiés (téléphonie fixe, mais aussi téléphonie mobile, Internet), mais la RDC n'arrive pas à améliorer sa densité téléphonique.

En revanche, les petits pays ont réalisé des progrès substantiels dans leurs systèmes de télécommunications. Ils sont passés d'un stade embryonnaire de leurs systèmes des télécommunications à un niveau de développement et de modernité tout à fait exceptionnel, avec des moyens de transmissions interurbains et internationaux de grande capacité. Par ailleurs, ils ont su accompagner le développement de leurs systèmes des télécommunications d'une amélioration de leur télédensité, c'est le cas de l'île Maurice (70,23 %), de la Tunisie (47,95 %) ou du Cap-Vert (29,62 %). Tandis que la RDC, avec ses 6,33 % de la population africaine en 2004, ne gravite qu'autour de 1,05 % de télédensité.

Pour étudier le niveau de développement d'un pays, le comparer avec d'autres pays en développement ou développés, les indicateurs traditionnels utilisés sont : le PIB et le seuil de pauvreté, la répartition des ressources naturelles ou minières.

Au-delà de ces indicateurs, dans le point suivant, nous utiliserons les télécommunications comme indicateur supplémentaire du niveau de développement du Congo.

Les télécommunications comme indicateur d'inégalités au sein du continent africain

Le téléphone est déjà très inégalement réparti au sein des États africains.

Malgré les progrès technologiques intervenus dans ce secteur, il est encore très cher et d'accès très limité, particulièrement hors des centres urbains ; même les foyers appartenant à la classe moyenne doivent souvent s'inscrire sur d'interminables listes d'attente et payer des frais de raccordement et d'abonnement prohibitifs. Dans les années 1990, une étude de Hudson H.-G. (1991) avait estimé que sur les 151 000 villages dénombrés en Afrique, les 121 000 qui représentaient 70 % des ruraux étaient sans téléphone. Ce constat est bien réel en RDC où il existe de fortes inégalités d'accès aux services des télécommunications puisque l'infrastructure est bien évidemment concentrée dans les grandes agglomérations urbaines ou minières, tandis que beaucoup de communes rurales sont privées de tout service.

Par exemple, en 1992, il y avait en RDC 35 000 abonnés, dont 3 000 en téléphones cellulaires. Sur les 3 000 lignes cellulaires, 700 lignes étaient réservées au gouvernement. Aujourd'hui la RDC dispose de 570 000 lignes téléphoniques, dont plus de la moitié est installée dans des zones urbaines et minières bien que les trois-cinquièmes de la population soient en zone rurale.

D'autre part, excepté l'Afrique du Sud, la répartition géographique du réseau des télécommunications en Afrique n'a pas favorisé la partie sub-saharienne. Du point de vue statistique, l'Afrique du Sud détient à elle seule 22,1 % des installations téléphoniques pour 5,26 % de la population africaine et le Maghreb, qui représente 16,9 % de la population africaine, c'est-à-dire moins d'un cinquième de la population africaine, détient un peu moins de la moitié du réseau, soit 40,9 %, tandis que la partie sub-saharienne, qui représente 77,84 % de la population, doit se contenter de 37 % du réseau africain.

Ce constat nous donne une indication importante concernant l'état des télécommunications en Afrique, et notamment en RDC, et nous laissent entrevoir l'effort de redéploiement en réseau des télécommunications que doit fournir la RDC pour rattraper son retard par rapport à d'autres États africains ou industrialisés.

Cependant, en absence d'une politique de croissance soutenue et durable des télécommunications en RDC et au regard de sa croissance démographique, la situation des télécommunications en RDC risque de s'aggraver.

Ainsi, comparé à des petits pays sub-sahariens comme le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, nous constatons que la RDC reste un pays où le téléphone est encore un bien de luxe et dont l'accès est limité à une élite bien déterminée.

Avec 1,05 ligne pour 100 habitants en 2004, son taux de pénétration téléphonique représente en gros moins d'un dixième de la moyenne de la zone africaine.

D'autre part, la distribution du réseau téléphonique africain, en fonction du niveau du PIB par pays en 2004 nous montre que les seize pays à revenu intermédiaire (745 dollars US à 9205 dollars US par an) détiennent à eux seuls 76,9 % du réseau africain, soit 660 720 000 lignes téléphoniques contre 31 742 400 lignes pour les quarante pays à faible revenu (moins de 745 dollars US) et qui de plus représentent plus des deux-tiers de la population africaine. En ce qui concerne Internet, qui commence à être accessible en Afrique en 1997, le nombre d'internautes a crû sensiblement au cours des récentes années avec la multiplication des cybercafés ; néanmoins, les inégalités sont relativement plus marquées, son utilisation sur le continent suit les lignes de fracture de la société et reste très élitiste.

Les trois-quarts des pays ont un accès limité à Internet (moins de 5 % de la population), mais ce dernier est conditionné par l'accès à l'ordinateur et à l'électricité (conditions difficilement remplies sur le continent africain).

En Afrique, les petits pays sont favorisés au détriment des grands, par exemple, à la Réunion et aux Seychelles, au moins un quart de la population en moyenne a accès à Internet, tandis qu'en RDC, moins de 0,1 % de la population peut y accéder, et la moyenne continentale d'internautes reste très faible, elle s'élève à 2,62 % d'utilisateurs.

Cette situation a pour conséquence l'émergence de deux groupes distincts de pays : les mieux équipés en lignes fixes et mobiles, qui sont souvent les petits pays, d'une part, les plus démunis, qui sont les pays en guerre tels que la RDC, le Liberia, la Sierra Leone et les pays les plus pauvres du continent, comme le Burundi, le Comores, la Guinée, le Niger, le Rwanda, le République centrafricaine et le Tchad, d'autre part.

À l'allure où évoluent les systèmes des télécommunications africaines, nous pouvons nous demander à quel moment les télécommunications africaines pourront rattraper celles des pays les plus riches ?

Mais cette question devient bien évidemment très complexe si l'on intègre la croissance du développement des télécommunications dans celle plus globale du développement économique et social.

Pour dépasser ce constat du retard structurel du système des télécommunications en RDC, il convient d'étudier les différents facteurs explicatifs du sous-développement des télécommunications congolaises. Nous serons amenés à établir qu'il existe des similitudes entre le système colonial de gestion des réseaux de télécommunications au Congo et le système post-colonial, dans leur manière de s'approprier les équipements de télécommunications au profit de la classe dominante ; ce qui par conséquent a empêché la démocratisation du téléphone au Congo.